



MAIRIE
DE
MOUSSAC
16 Rue Centrale
30190

Téléphone : 04.66.81.61.02
Email : accueil@moussac.fr

ARRETE *de* ***Madame la Maire***

Extrait du Registre des Arrêtés du Maire du 09 octobre 2026

N°129-2026

Affichage
12 OCT. 2026

Objet : Police de circulation – maintenance sur réseaux Orange en partie souterraine avec ouverture de chambre et dépose de câble sans Génie civil

Le Maire de Moussac – Gard –

Vu le Code de la Route,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Voirie Routière,

Vu la loi 82-213 du 02 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée et complétée par la loi 82-623 du 22 juillet 1982 et par la loi du 07 janvier 1983,

Vu la demande de travaux – **maintenance sur réseaux Orange en partie souterraine avec ouverture de chambre et dépose de câble sans Génie civil – rue du Bosquet – Grand'Rue – avenue de la République - avenue des Loisirs - route du Pont de Fer - D982 - sous les Mattes – chemin de Sauzet – Faïsses Longues – 30190 MOUSSAC**, réalisés par l'entreprise **SOGETREL** représenté par Monsieur **AMARGER Stéphane – 285 route de la Foire – 34470 PEROLS (Hérault) ;**

ARRETE

Article 1 :

L'entreprise **SOGETREL** est autorisée à utiliser le domaine public pour une durée de 30 jours soit du **LUNDI 16 NOVEMBRE AU VENDREDI 18 DECEMBRE 2026**.

Article 2 :

La signalisation sera mise en place, entretenue et déposée par l'entreprise ou la personne responsable de la demande : l'entreprise **SOGETREL**.

2026/

Article 3 :

Les restrictions suivantes seront instituées au droit des routes citées : **rue du Bosquet – Grand'Rue – avenue de la République - avenue des Loisirs - route du Pont de Fer - D982 - sous les Mattes – chemin de Sauzet – Faïsses Longues :**

- Circulation alternée manuellement
- Interdiction de stationner et dépasser
- Vitesse limitée à 30km / h

Article 4 :

Le présent arrêté peut être déféré devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Il peut également faire l'objet de recours gracieux dans les mêmes conditions de délai.

Article 5 : ampliation de cet arrêté à

Monsieur le Commandant de la Gendarmerie de Saint-Chaptes, le responsable de l'entreprise **SOGETREL** et le secrétaire général sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

Pour extrait conforme à Moussac le, 09 octobre 2026

La Maire



Valérie JALABERT